

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-50

Séance du 31 Mai 2024

Date de convocation : 27/05/2024 L'an 2024, le 31 Mai à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 17/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 13/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 4/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme DARIES ; M. BRUN ;
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. FLEISCH ; Mme BECARD ;
Mme LEVASSEUR ; MME SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. OREAL à M. GARNAUD et
Mme MAUDUIT à Mme SERRA.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE et M. MUSSARD.

Tome 1 - N°24-50 - OBJET : Renouvellement de la convention avec l'HAD Val de Loire.

Les résidences autonomie relevant de l'EHPA, géré par le CCAS, peuvent avoir recours à l'hospitalisation à domicile (HAD) pour éviter ou raccourcir des hospitalisations. Pour cela, le CCAS est notamment signataire d'une convention cadre avec la structure HAD Val de Loire pour définir d'une part les modalités de fonctionnement entre le CCAS et ce partenaire et d'autre part le mode de prise en charge des patients.

Celle -ci étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention et autorisent sa signature.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation

La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI